

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
TITRE I – GUIDE ANNOTÉ SUR LES PROCÉDURES.....	7
Introduction sur le cadre législatif et réglementaire de la procédure écrite en Cour d’appel.....	7
PARTIE I – LES PROCÉDURES INTRODUCTIVES D’INSTANCE.....	9
A- Les règles générales (art. 9 à 15 R.P.C.A.).....	9
1. Les normes de présentation des actes de procédure.....	9
a) Le format et la qualité du papier (art. 9).....	9
b) L’intitulé des actes de procédure (art. 10).....	10
c) Le titre des actes de procédure (art. 11).....	11
d) La signature des actes de procédure (art. 12).....	12
e) L’amendement à un acte de procédure (art. 13).....	12
f) Le désistement (art. 14).....	13
2. La modification des délais assignés (art. 15).....	13
B- L’avis d’appel (art. 678 C.cr. et art. 21 à 29 R.P.C.A.).....	13
Introduction.....	13
1. Les exigences de fond.....	14
a) Le délai pour déposer l’avis d’appel (art. 678 C.cr. et 21 R.P.C.A.).....	14
b) L’existence d’un droit d’appel.....	15
(i) Les appels non prévus par le <i>Code criminel</i>	15

(ii)	Les appels de décisions interlocutoires	16
c)	Les questions de droit (sous-al. 675(1)a(i) et al. 676(1)a C.c.r.)	17
(i)	Le verdict déraisonnable	19
(ii)	Le respect du test de l'arrêt <i>R. c. W. (D.)</i>	21
(iii)	La suffisance des motifs de la décision	23
(iv)	L'existence de motifs raisonnables et probables autorisant une fouille ou une arrestation	27
(v)	L'existence d'une détention et son caractère arbitraire	29
(vi)	La violation du droit à un procès juste et équitable	29
(vii)	La décision d'écartier un élément de preuve en vertu du paragraphe 24(2) de la Charte	29
(viii)	Autres questions de droit	30
(ix)	Les questions mixtes de fait et de droit	33
	Conclusion	34
d)	Les droits d'appel directs	34
(i)	Les droits d'appel associés aux articles 276.5 et 278.91 C.cr.	37
(ii)	Le droit d'appel à l'article 487.054 C.cr.	40
(iii)	Le droit d'appel à l'article 490.014 C.cr.	44
(iv)	Les droits d'appel aux articles 490.017 et 490.024 C.cr.	50
(v)	Les droits d'appel aux paragraphes 675(2) et 676(4) C.cr.	51
	Conclusion	63
(vi)	Les droits d'appel aux paragraphes 675(2.1) et 676(5) C.cr.	64
	Conclusion	71

(vii) Le droit d'appel au paragraphe 675(2.2) C.cr. . .	71
(viii) Le droit d'appel au paragraphe 676(1)b) C.cr. . .	72
(ix) Le droit d'appel au paragraphe 676(1)c) C.cr. . .	82
Conclusion	87
(x) Le droit d'appel à l'article 759 C.cr.	87
Conclusion	97
(xi) Le droit d'appel à l'article 784 C.cr.	98
2. Les exigences de forme de l'avis d'appel : contenu et présentation (art. 22 et s. R.P.C.A)	106
a) Les exigences de contenu de l'avis d'appel (art. 22)	106
b) Les exigences de dépôt et de signification (art. 23 à 26)	111
3. La comparution (art. 28 R.P.C.A.)	112
Conclusion générale	114
C- La requête pour permission d'appeler (art. 21 à 28 R.P.C.A.)	115
1. La compétence et les exigences de contenu et de production	115
a) La compétence	115
b) Les exigences de contenu et de production	115
2. La rédaction de la requête	117
3. La présentation de la requête	119
a) Les documents obligatoires à annexer et à signifier (art. 34 et 35)	120
b) Le cahier des sources	121
c) L'audition de la requête	122
4. Les appels sur des questions mixtes de fait et de droit (par. 675(1)a)(ii) C.cr.)	123

XVIII PROCÉDURES ET TECHNIQUES DE PLAIDOIRIE DEVANT LA C.A.

a)	Le droit d'appel et les motifs d'intervention	123
b)	La révision du refus d'autoriser l'appel par une formation de la Cour (par. 675(4) C.cr.)	126
5.	Les appels en matière de déclarations sommaires de culpabilité (art. 839 et 675(1.1) et 676 (1.1) C.cr.)	127
a)	Le cadre d'application de l'article 839 C.cr.	127
b)	Les conditions d'autorisation du pourvoi	129
(i)	La nécessité de questions de droit véritables	130
(ii)	L'exigence d'une question de droit importante, circonstances particulières ou d'un motif suffisant	134
c)	Les pouvoirs décisionnels de la Cour	137
d)	L'existence ou non d'un pouvoir de révision par la formation	138
e)	Le régime d'exception des paragraphes 675(1.1) et 676 (1.1) C.cr. et ses conditions d'application	139
6.	Les requêtes relatives au retrait du plaidoyer de culpabilité	142
a)	Le cadre légal de la requête	142
b)	La nature et le fardeau de la preuve	143
(i)	La preuve en première instance	143
(ii)	La preuve en cour d'appel	144
c)	Les exigences associées à la validité d'un plaidoyer de culpabilité	147
(i)	L'exigence d'un plaidoyer de culpabilité volontaire	147
(ii)	Le plaidoyer de culpabilité non équivoque	149
(iii)	Le plaidoyer de culpabilité éclairé	150
	Conclusion	155
7.	Les appels sur la peine (par. 675(1d) et 676(1d) C.cr.)	155

a) Le droit d'appel	155
b) La notion de « peine »	157
c) La rédaction et la formulation de la requête en autorisation d'appel	160
d) La présentation de la requête	161
(i) Les documents à joindre et à transmettre	161
(ii) La nécessité de la présence du requérant	162
e) La norme d'intervention en appel et le fardeau de démonstration du requérant	162
f) Étude des motifs donnant ouverture à la permission d'appeler	165
(i) La peine manifestement non indiquée	165
(ii) L'erreur de principe	170
(iii) L'omission de prendre en considération un facteur pertinent	181
(iv) L'insistance trop grande sur un facteur approprié	184
(v) L'erreur de calcul du juge de première instance	185
g) La décision sur la requête en autorisation d'appel	186
h) L'absence d'un pouvoir de révision du refus de l'autorisation d'appel	188
Conclusion	189
8. Les appels quant aux frais (demandes de type <i>Rowbotham</i> et art. 676.1 C.cr.)	189
a) Les règles applicables	190
b) L'application des règles par la jurisprudence	194
Conclusion	197
D- La requête en prorogation du délai d'appel (par. 678(2) C.cr.)	198

1. La compétence et les conditions d'ouverture	198
2. L'application des conditions d'octroi de la prorogation de délai	199
a) La manifestation d'une intention de se pourvoir dans le délai	199
b) La démonstration de motifs d'appel sérieux	200
(i) Les moyens d'appel fondés sur des questions de droit	200
(ii) Les moyens d'appel relatifs aux questions de fait et de droit	202
(iii) Les autres moyens d'appel	203
(iv) Le cas des transcriptions non complétées	204
c) La diligence à exercer le droit d'appel	204
3. La révision du rejet de la requête en prorogation de délai	207
a) Le cas de refus de la prorogation du délai	207
b) Le cas de contestation d'une prorogation de délai accordée	209
Conclusion	209
E- Les requêtes en rétractation de jugement (art. 97 R.P.C.A. et art. 483 C.p.c.)	210
Conclusion	212
PARTIE II – LES REQUÊTES ACCESSOIRES AUX APPELS	215
A- Les dispositions générales applicables aux requêtes (art. 34 à 52 et 95 R.P.C.A.)	215
1. Les modalités de présentation et d'audition des requêtes (art. 34 à 40 et 95)	215
a) Les documents à annexer à une requête (art. 34 et 35)	215
b) Le cahier des sources (art. 89 et 90 R.C.P.A.)	218

c) La signification des requêtes et des documents joints (art. 36 R.C.P.A.)	218
2. Les dispenses et les modes spéciaux de participation à l'audience (art. 37 à 40 et 95 R.C.P.A.)	220
a) La dispense de la présence des parties (art. 37 et 38 R.C.P.A.)	220
b) L'absence d'une partie et ses conséquences juridiques (art. 39 R.C.P.A.)	221
c) Les modes spéciaux de participation à l'audience (art 40 et 95 R.C.P.A.)	223
(i) L'audition des requêtes par conférence téléphonique (art. 40 R.C.P.A.)	223
(ii) L'audition par visioconférence (art. 95 R.C.P.A.)	224
3. Les modalités de présentation spécifiques à l'autorité saisie	224
a) Les requêtes présentées à une formation de la Cour (art. 41 à 44 R.C.P.A.)	225
b) La requête présentée au juge unique (art. 45 à 48 R.C.P.A.)	226
(i) La compétence du juge unique	226
(ii) Les avantages à s'adresser au juge unique	227
c) La requête adressée au greffier (art. 49 à 52)	228
(i) La compétence du greffier	228
(ii) Les modalités de présentation	228
d) Le nombre d'avocats admis à plaider sur une requête (par. 17(2) R.C.P.A.)	228
e) La présence ou non d'un appelant détenu à l'audition d'une requête (art. 688 C.cr.)	229
4. La tenue vestimentaire à l'audition (art. 18 et par. 95(7) R.C.P.A.)	230
B- Les requêtes préliminaires	231

1. La requête pour mode spécial de signification (art. 678.1 C.cr.)	231
2. La requête pour mise en liberté provisoire (par. 679(1) à (5.1) et (10) C.cr. et art. 53 R.P.C.A.)	232
a) Les exigences temporelles (par. 679(1) C.cr.)	232
b) Les exigences procédurales (art. 53 R.P.C.A. et par. 679(2) C.cr.)	233
c) Les exigences de fond (par. 679(3) et (4) C.cr.)	234
(i) Le cas de l'appel d'une déclaration de culpabilité accompagnée ou non d'un appel sur la peine (par. 679(3) C.cr.)	235
(ii) Le cas d'appel de la peine seulement (par. 679(4) C.cr.)	248
d) Les conditions assortissant l'ordonnance de mise en liberté (par. 679(5), (5.1) et (9) C.cr.)	249
3. La révision d'une décision sur la mise en liberté ou sur la suspension d'une interdiction de conduire (art. 680 C.cr.)	251
a) La distinction entre une véritable révision et une nouvelle demande de mise en liberté	251
b) Les pouvoirs décisionnels de la formation (par. 680(1)) et du juge seul (par. 680(2)), selon le cas.	253
c) Le processus de révision	253
(i) L'étape de l'autorisation de la demande de révision	254
(ii) L'étape de la révision proprement dite	255
(iii) La révision de la décision d'un juge de la Cour d'appel (rendue en vertu des par. 679(3) ou (4) C.cr.)	260
(iv) La révision d'une décision rendue en vertu de l'article 261 C.cr.	268
4. La requête pour émission d'un mandat d'arrestation et les manquements aux conditions	270

5. La requête en modification des conditions d'engagement	272
6. La requête en suspension d'exécution du jugement (art. 683(5) et (5.1) C.cr.)	273
7. La requête pour procéder par voie accélérée (par. 65(3) R.P.C.A.)	277
8. La requête pour nouvelle preuve (par. 683(1) à (2.2), par. 687(1) C.cr. et art. 54 R.P.C.A.)	278
a) Les exigences procédurales (par. 54(2) R.P.C.A.)	278
b) Les exigences de fond (par. 54(1) R.P.C.A.)	280
c) La jurisprudence appliquant les règles sur la preuve nouvelle	283
(i) Les conditions d'admissibilité	283
(ii) Les éléments susceptibles d'être recueillis comme nouvelle preuve	287
(iii) La procédure	288
(iv) Les moyens de mettre à l'épreuve une preuve nouvelle proposée	289
d) Les modalités de cueillette de la preuve (art. 683(1) à (2.2) C.cr.)	290
e) La disposition de la nouvelle preuve au fond (art. 54(3) R.P.C.A.)	290
Conclusion	293
9. La requête en suspension du procès ou de l'enquête préliminaire	293
10. La requête en suspension des représentations sur la peine (par. 683(3) C.cr.)	294
11. La requête en reprise du procès (par. 683(3) C.cr.)	295
12. La requête pour désignation d'un avocat sans frais (art. 684 C.cr.)	295
a) La compétence pour entendre la requête	295

b) Les conditions à satisfaire pour l'obtention de l'assistance d'un avocat	296
(i) La nécessité de cette assistance dans l'intérêt de la justice	296
(ii) L'insuffisance des moyens financiers et l'application du paragraphe 684(2) C.cr.	298
(iii) L'application des conditions et facteurs par la jurisprudence	299
Conclusion	301
C- Les demandes, requêtes et autres procédures en cours d'instance en appel.	302
1. La demande de facilitation pénale (art. 61 à 63 R.P.C.A.)	302
a) Définition et conditions préalables	302
b) L'effet du dépôt de la demande	304
c) La préparation et le déroulement de la conférence	304
Conclusion	306
2. La requête en rejet d'appel (art. 685 C.cr. ou art. 66 R.P.C.A.)	307
a) La procédure de renvoi à la Cour (art. 685 C.cr.)	307
(i) Le champ d'application de l'article 685 C.cr.	307
(ii) Délai, audition et preuve	309
(iii) La signification d'une requête en rejet par le poursuivant (par. 36(2) R.P.C.A.)	310
(iv) La norme d'application	310
(v) Les cas d'application	311
b) Le rejet en raison d'irrégularités de procédure.	312
c) Le rejet en raison du retard ou de l'inaction de l'appelant (art. 66 et 69 R.P.C.A.)	313

(i)	La demande de rejet pour défaut de produire son mémoire (art. 66 R.P.C.A.)	313
(ii)	Les avis en vertu de l'article 79 R.P.C.A. et la déclaration d'appel abandonné	314
d)	Le rejet d'un appel devenu théorique	316
3.	La conférence de gestion pénale (art. 64 et 65 R.P.C.A.)	319
a)	Les cas visés	320
b)	Le cadre temporel de tenue de la conférence	321
c)	Le cadre du déroulement de la conférence	322
d)	Les effets de la conférence	322
4.	La requête pour mise au rôle par préférence (art. 86 R.P.C.A. et par. 679(10) C.cr.)	323
a)	L'audition prioritaire prévue au paragraphe 679(10) C.cr.	323
b)	L'audition prioritaire prévue à l'article 86 R.P.C.A.	324
5.	La requête en transcriptions supplémentaires (par. 30(2) R.P.C.A.)	325
6.	La requête pour accès aux pièces	326
7.	La requête pour autorisation d'invoquer de nouveaux moyens de fait ou mixtes de fait et de droit (art. 69.5 R.P.C.A.)	327
8.	La requête pour permission de présenter un mémoire de plus de 30 pages (par. 71e) R.P.C.A.)	330
9.	La demande pour mise au rôle (par. 67(2) et art. 81 et 82 R.P.C.A.)	331
10.	La requête en intervention (art. 97 R.P.C.A. et art. 208 et s. C.p.c.)	333
11.	La requête pour présence à l'audition (par. 688(1) et (2) C.cr.)	334

D- Les requêtes postérieures à l’audition au fond	335
1. La requête en rectification de jugement (par. 686(8) C.cr.)	335
2. La requête en précision sur la portée d’une décision (par. 686(8) C.cr.)	337
PARTIE III – RÉDACTION ET MONTAGE DES MÉMOIRES, EXPOSÉS ET QUESTIONNAIRES.	339
A- Le mémoire (art. 66 à 78 R.P.C.A.)	339
1. Les exigences procédurales (art. 66 à 69 et 71 à 75 R.P.C.A.)	340
a) Les délais de production des mémoires (art. 30 à 33, 66 et 67 R.P.C.A.)	340
(i) Le délai de production de l’appelant (art. 66 et 30 à 33 R.P.C.A.)	340
(ii) Le délai de production de l’intimé (art. 67 R.P.C.A.)	342
b) Le nombre de copies requises du mémoire (par. 66(1) et 67(1) R.P.C.A.)	343
c) Les normes de structure	344
(i) La division générale du mémoire	344
(ii) La partie du mémoire appelée l’exposé.	345
(iii) La partie constituée des annexes	346
(iv) La dernière partie du mémoire : l’attestation de conformité	347
d) Les normes de présentation (art. 71 à 75 R.P.C.A.)	347
(i) Les normes relatives à l’ensemble du mémoire	347
(ii) Les normes spécifiques aux pièces et aux dépositions (annexe 3 du mémoire).	357
Conclusion	361

2. Les normes de contenu (art. 69.1 à 70.3 R.P.C.A.)	362
a) L'exposé des faits (art. 69.1 et 69.2 R.P.C.A.)	362
(i) La concision	363
(ii) La conformité à la preuve (omissions et objectivité).	364
(iii) Le mode de présentation des faits.	366
(iv) Le style recommandé pour la présentation des faits.	366
(v) La réponse de l'intimé	368
b) Les questions en litige et les moyens (art. 69.3 à 69.5 R.P.C.A.)	370
(i) L'identification des questions en litige	370
(ii) La formulation des questions en litige par l'appelant	371
(iii) L'ordre des questions en litige.	373
(iv) Les moyens	374
(v) La position de l'intimé sur les questions en litige	374
c) L'argumentation (art. 69.6 et 69.7 R.P.C.A.)	376
(i) Recommandations générales (respect, honnêteté et profondeur d'analyse).	377
(ii) Les citations	378
(iii) Les trois approches principales de développement de l'argumentation.	379
(iv) Les quatre sources d'argumentation possibles	386
(v) L'invocation des dispositions réparatrices (sous-al. 686(1)b)(iii) et autres).	393
d) Les conclusions recherchées (art. 69.8 R.P.C.A.) . . .	395
e) La liste des sources (art. 69.9 R.P.C.A.)	397

f) L'annexe 1 sur le jugement visé par l'appel (art. 70.1 R.P.C.A.)	399
g) L'annexe 2 sur les procédures écrites et les dispositions (art. 70.2 R.P.C.A.)	400
h) L'annexe 3 sur les pièces et les dépositions (art. 70.3 R.P.C.A.)	400
i) L'attestation de conformité et l'indication du temps de plaidoirie (art. 76 R.P.C.A.)	404
Conclusion	405
3. La sanction d'un manquement aux normes (art. 77 R.P.C.A.)	406
B- La procédure d'appel par voie accélérée (art. 1 et 56 à 60 R.P.C.A.)	407
1. La fixation de l'échéancier des procédures	408
2. La nature des documents à produire	409
a) Les documents à produire par la partie appelante	409
b) Les documents à produire par l'intimé	412
3. La procédure de production et les normes de présentation	412
a) La signification et le nombre d'exemplaires (art. 56.2 et 58)	412
b) La page couverture, le format et le support informatique	413
c) L'ordre des composantes du volume et des normes de présentation de l'exposé.	413
PARTIE IV – L'AUDITION AU FOND	415
A- Le processus menant à l'audition de l'appel au fond	415
1. La déclaration de mise en état et la mise au rôle (art. 83 à 88 R.P.C.A.)	415
a) La mise en état (art. 83 R.P.C.A.)	415

b)	La mise au rôle (art. 85 et 86 R.P.C.A.)	416
c)	La renonciation à l'audition orale (art. 84 R.P.C.A. et art. 689(3) C.cr.)	416
d)	La détermination du temps alloué à chaque partie pour plaider (art. 84 R.P.C.A.)	417
e)	La transmission de l'avis d'audition (art. 88 R.P.C.A.) et son impact pour le plaideur	418
2.	La confection d'un cahier des sources (art. 89 et 90 R.P.C.A.)	418
a)	Les sources (art. 89 R.P.C.A.)	418
b)	La signification, le nombre d'exemplaires et le délai de production (art. 90 R.P.C.A.)	419
B-	Le déroulement de l'audition au fond	419
1.	L'ordre et les heures de l'audition (art. 92, 91 et 38 R.P.C.A.)	419
2.	Absence d'une partie, radiation du rôle et ajournement (art. 93 et 94 R.P.C.A.)	420
C-	Les décisions possibles sur le fond de l'appel	421
1.	Les appels sur le verdict	422
a)	Les cas d'appel par l'accusé <i>accueilli</i>	422
(i)	Les erreurs justifiant qu'un appel soit accueilli et les pouvoirs décisionnels afférents (par. 686(1)a) et 686(2) C.cr.)	422
(ii)	L'application de l'alinéa 686(1)d) C.cr.	429
b)	Les cas d'appel par l'accusé <i>rejeté</i>	430
(i)	L'application du sous-alinéa 686(1)b)(i) C.cr.	430
(ii)	L'application de la disposition réparatrice du sous-alinéa 686(1)b)(iii) C.cr. (en cas d'erreur de droit)	431
(iii)	L'application du sous-alinéa 686(1)b)(iv) C.cr. (en cas d'irrégularité de procédure)	436

(iv) L'application de pouvoirs accessoires	439
Conclusion	440
c) Les cas d'appel par le poursuivant <i>accueilli</i> (al. 686(4)b) C.cr.)	441
d) Les pouvoirs accessoires de la Cour d'appel (par. 686 (8) C.cr.)	443
2. Les appels sur la peine (art. 687 C.cr.)	446
a) La considération d'une preuve nouvelle par la Cour d'appel	446
b) Les pouvoirs décisionnels limités d'une Cour d'appel en vertu du paragraphe 687(1) C.cr.	449
c) La portée et l'application du paragraphe 687(2) C.cr.	450
3. Les appels d'une décision de la Cour supérieure siégeant en appel (art. 839 C.cr.)	451
a) Les pouvoirs décisionnels généraux	451
b) Le pouvoir d'ordonner le paiement des frais (par. 839(3) C.cr.)	452
Conclusion générale	453
TITRE II – TECHNIQUES DE PLAIDOIRIE VERBALE	455
PARTIE I – LA PRÉPARATION DE L'AUDITION AU FOND	455
A- La relecture des documents d'appel et la mise à jour des informations	455
1. La relecture des mémoires et des volumes sur la preuve.	455
2. La relecture et la mise à jour de la jurisprudence	456
3. La mise à jour des informations factuelles et procédurales.	457
4. Les cas de multiplicité de procureurs pour une même partie	458

B-	La préparation du plan de plaidoirie	459
1.	Le but de l'audition orale	459
2.	Le rôle du plan de plaidoirie	460
3.	Le travail d'analyse préalable	461
a)	L'élaboration de sa thèse générale et de ses arguments (première étape)	461
b)	L'élaboration du ou des raisonnements à soumettre (deuxième étape)	462
4.	Le classement des arguments par sujet et par force persuasive (troisième étape)	465
5.	L'attribution du temps à consacrer aux sujets (quatrième étape)	466
C-	La rédaction du plan de plaidoirie	467
1.	Le rappel des faits	467
2.	L'annonce de son argumentation aux juges	468
3.	Le développement de l'argumentation	468
4.	La conclusion de l'argumentation	470
	PARTIE II – LA PLAIDOIRIE AU FOND	471
A-	La disposition et la consultation des documents par le plaideur	471
1.	La disposition recommandée pour faciliter la consultation	471
2.	L'efficacité dans la consultation et la lecture des documents	472
B-	Le rappel des faits (si nécessaire)	473
C-	Introduction au plan de l'exposé adressé aux juges	474
D-	Exposé des arguments sur les principales questions en litige	474
1.	La présentation de ses arguments par le plaideur	474

a) La concision et la précision	475
b) La cohérence, la pertinence et la modération	475
c) Les renvois à la jurisprudence et la lecture d'extraits	476
d) Le respect de son plan de plaidoirie	476
2. L'interaction entre le plaideur et les juges	477
3. Les concessions	479
a) Les concessions volontaires	480
b) Les concessions provoquées	481
4. Le respect du temps alloué	481
E- La réplique et la contre-réplique	483
1. La réplique	483
2. La contre-réplique	484
PARTIE III – LES QUALITÉS D'UN BON PLAIDEUR LORS DES AUDITIONS	
487	
A- Les qualités recommandées dans l'attitude à adopter	487
1. Le respect des juges et de l'adversaire	487
2. L'écoute attentive des juges et de l'adversaire	488
3. La confiance dans la valeur de ses arguments et la détermination	489
4. L'honnêteté dans ses arguments et dans ses réponses	491
5. La souplesse et la vivacité d'esprit dans le raisonnement	491
6. La patience et le contrôle de ses émotions	492
B- Les qualités sur le plan du comportement et de la parole	493
1. La retenue	493
2. Les gestes	493

3. La voix	494
4. L'articulation des mots	495
5. Le choix des mots	495
6. Le regard	496
7. La posture	497
8. La ponctualité	498
9. Les communications avec les médias	498
CONCLUSION GÉNÉRALE	501
ANNEXES	507
ANNEXE I – DISPOSITIONS DU <i>CODE CRIMINEL</i> SUR LES APPELS	507
ANNEXE II – LES RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA COUR D'APPEL	529
• Questionnaire relatif à l'appel d'une peine (art. 57 R.P.C.A.)	554
• Demande conjointe de facilitation pénale (art. 61 R.P.C.A.)	558
• Certificat de mise en état (art. 80 R.P.C.A.)	559
• Déclaration de mise en état (art. 83 R.P.C.A.)	560
ANNEXE III – MODÈLES DE PROCÉDURES ÉCRITES EN COUR D'APPEL	563
A- Les procédures accessoires générales	563
1) Acte de comparution d'un deuxième procureur au dossier (art. 28 R.P.C.A.)	563
2) Acte de désistement de l'appel (art. 14 R.P.C.A.)	564
3) Bordereau de transmission (preuve de signification par télécopieur	565
4) Inventaire des pièces produites	567

B- Les procédures introductives d'instance	568
1) L'avis d'appel (art. 676(1)a) et 678 C.cr. et art. 21 et s. R.P.C.A.).....	568
2) La requête pour permission d'appeler sur des questions mixtes de fait et de droit (art. 675(1)a)(ii) et 678 C.cr. et art. 21 et s. R.P.C.A.)	570
3) La requête pour permission d'appeler d'une décision de la Cour supérieure siégeant en appel (art. 839(1) R.P.C.A.).....	573
4) La requête pour permission d'appeler en regard d'un plaidoyer de culpabilité (art. 675(1)a)(iii) C.cr.)	576
5) La requête en révision du refus de la permission d'appeler (art. 675(4) C.cr.).....	579
6) La requête pour permission d'appeler de la peine (art. 676(1)d) C.cr.)	581
7) La requête en prorogation du délai d'appel (art. 678(2) C.cr.)	584
C- Les requêtes accessoires aux appels	586
1) La requête pour mode spécial de signification (art. 678.1 C.cr.).....	586
2) La requête pour mise en liberté provisoire (art. 679(3) C.cr. et art. 53 R.P.C.A.)	588
3) La requête en révision de la décision sur la mise en liberté (art. 680 C.cr.)	591
4) La requête en modification de cautionnement (art. 679 C.cr.)	596
5) La requête en suspension d'exécution de la peine (art. 683(5) C.cr.)	597
6) La requête pour permission de présenter une nouvelle preuve (art. 683 (1) C.cr. et art. 54 R.P.C.A.)	599
7) La requête en transcriptions supplémentaires (art. 30(2) R.P.C.A.).....	601

8) La requête au registraire pour renvoi devant la Cour d'appel (art. 685 C.cr.)	603
9) La requête en rejet d'appel pour défaut de produire le mémoire (art. 66(2) R.P.C.A.)	605
10) La requête pour permission de présenter un mémoire de plus de 30 pages (art. 71e) R.P.C.A.)	608
11) La requête au greffier pour mise au rôle (art. 81(2) et 82 R.P.C.A.)	610
ANNEXE IV : MODÈLES DE PAGES RÉCURRENTES D'UN MÉMOIRE	613
1) La page couverture	613
2) La table des matières	614
3) Les questions en litige et les moyens	615
4) La liste des sources	616
5) L'attestation de conformité du procureur	616
TABLE DE LA LÉGISLATION	617
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	643
INDEX ANALYTIQUE	677